

Une proposition de loi au Sénat pour sauver le RMI

Le groupe socialiste du Sénat a déposé une proposition de loi visant à assurer **une stricte compensation des charges engagées par les départements au titre du versement du revenu minimum d'insertion**. La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum a en effet « cristallisé » cette compensation en référence à ce que l'Etat a versé en 2004.

Ainsi, **cette compensation a été arrêtée à hauteur de moins de 5 milliards d'euros alors que le coût du RMI pour les collectivités locales est aujourd'hui de 6,3 milliards d'euros**. Il manque donc chaque année plus d'un milliard d'euros. Cette sous compensation chronique de la part de l'Etat, si elle persiste, entraînera, pour 2008, un **déficit cumulé de plus de 2,9 milliards d'euros à la charge des départements**.

Le déséquilibre financier subit en 2006 pour le Conseil Général des Hautes-Alpes est de plus de 2,8 millions d'euros. Encore un cadeau des haut alpins à l'Etat UMP.

En effet, force est de constater que, depuis 2004, le nombre d'allocataire percevant le RMI a augmenté, tout comme le niveau de l'allocation (+ 7% entre 2003 et 2007), sans que cette évolution ne conduise à un réajustement des versements compensatoires de l'Etat vers les départements.

Espérant ainsi mettre un terme aux errements dommageables du gouvernement, cette proposition de loi doit, si elle est adoptée, **permettre aux départements d'effectuer aussi efficacement que possible les missions que les lois de décentralisation leur ont progressivement attribués**.

Pour garantir les missions sociales des départements, les socialistes haut-alpins demandent donc solennellement au sénateur des Hautes-Alpes, Pierre Bernard Reymond, d'appuyer cette proposition de loi.